RAPPORT MORAL par Jean-Marie THIERY

Chers amis,

En ce 31 janvier 1988 l'Année Européenne de l'Environnement touche à sa fin.

Devons nous considérer cette initiative de mobiliser les Associations de protection de la nature en subventionnant certaines de leurs activités comme le reflet d'une réelle inquiètude devant les nuisances qui dégradent le patrimoine naturel ou au contraire comme une façon pour les Chefs d'Etats de se donner bonne conscience ?

La question peut surprendre, voire choquer, et pourtant je la pose car la réponse ne me semble pas évidente.

En revanche, ce qui me semble évident, c'est l'intérêt que porte le G.E.P.O.P. à la sauvegarde de l'environnement européen.

Trois grandes calamités, filles du progrès mal maîtrisé et de la course au profit à court terme envahissent l'Europe :

- La pollution de l'air, génératrice des pluies acides qui ravagent déjà les forêts d'Europe Centrale ;
- La pollution de l'eau, de nos rivières, de nos fleuves, de nos mers qui, outre les dégâts qu'elle cause à la faune, diminue la photosynthèse, source de l'oxygène que nous respirons ;
- La pollution de la terre aboutissant à l'empoisonnement des nappes phréatiques.

Or le G.E.P.O.P. se préoccupe depuis longtemps de ces problèmes.

Souvenez-vous, en 1982, du Livre Blanc de l'Environnement qui concrètisait plusieurs mois de travaux des Etats Régionaux de l'Environnement auxquels le G.E.P.O.P. avait participé activement.

Nous y dénoncions déjà la pollution atmosphérique et y proposions des solutions.
Nous y dénoncions aussi la pollution des rivières par les rejets toxiques des riverains, celle de la Baie de Somme qui en est la résultante, celle de la Manche par les dégazages en mer. Là aussi nous proposions des solutions.

Cette année, donc 6 ans après, 15 millions vont être affectés à la dépollution de la Baie de Somme.

Nous y dénoncions enfin la pollution des nappes phréatiques par les engrais nitratés et proposions une alternative à l'agriculture intensive qui détruit la flore et la faune sauvages.

Cette année, donc 6 ans après, il y a toujours des nitrates dans l'eau du robinet, il y en a même de plus en plus !

Et, vous l'avez lu aussi dans le Courrier Picard, la Communauté économique européenne propose maintenant, pour pallier la surproduction agricole, la mise en jachère d'une partie des terres cultivables.

Depuis 1982 nous n'avons cessé de lutter contre la dilapidation du patrimoine naturel, sans toujours être bien compris, du reste.

Par exemple, lorsque, en Commission chasse, ou lors des grands froids, nous réclamons la diminution du temps de chasse aux migrateurs, ce n'est pas pour ennuyer les chasseurs mais parce que nous savons que ces oiseaux migrateurs ne sont pas Français, mais Européens, que les Canards siffleurs sont nés notamment en Scandinavie ou en Ecosse, les Macreuses en Scandinavie aussi, les Oies cendrées en Angleterre et que le gibier migrateur n'est pas inépuisable car ses conditions de reproduction deviennent de plus en plus difficiles.

En ce domaine nous pouvons dire, sans fausse modestie que nous sommes des précurseurs.

Aussi notre amertume est-elle grande lorsque, alors que nous nous dépensons sans compter pour la sauvegarde du patrimoine naturel, nous constatons que, en pleine Année Européenne de l'Environnement certains de ceux qui ont pouvoir de décision contribuent à sa dégradation, soit par recherche d'un profit commercial, soit par négligence ou ignorance, soit par souci de préserver des intérêts particuliers.

Nous voyons ainsi un maire, celui du Crotoy, qui refuse le permis de construire de Maye Loisirs mais qui en tant qu'entrepreneur y exécute des travaux qui dénaturent ce milieu fragile.

Nous voyons un préfet, qui autorise l'ouverture d'une gravière à Hangest sur Somme, laquelle détruira une station d'une espèce végétale protégée : la "Grande douve" et ce, malgré l'avis contraire émis par la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement.

Nous voyons un service d'une administration méconnaître les dispositions d'un plan d'occupation des sols, celui de Fouencamps, élaboré un an auparavant par un autre service de la même administration.

Nous voyons enfin le Ministère de l'Environnement bloquer un projet de réserve naturelle, celle de la Baie de Somme, étape importante dans les migrations de l'avifaune européenne, pour des raisons qui nous échappent.

Heureusement nous avons des sujets de satisfaction et il m'est agréable de remercier ceux qui, à l'échelon communal, départemental, régional, nous soutiennent dans notre entreprise de sauvegarde du patrimoine naturel.

Je pense au maire de Tergnier, dans l'Aisne qui nous apporte son aide matérielle lors de nos manifestations.

Ou encore au maire de Blangy-Tronville. C'est grâce à son initiative que le "marais de la queue" a bénéficié d'un arrêté de protection de biotope.

Nous remercions aussi le Conseil général de la Somme et le Conseil régional de Picardie qui, par leur aide financière nous permettent d'entreprendre des actions de grande envergure.

Nous remercions également la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement, toujours à l'écoute de nos problèmes et qui nous apporte une aide technique très efficace et toujours appréciée.

L'année 1988 sera une année difficile, une année de stagnation économique et il est à craindre que, pour le gouvernement, les problèmes de l'environnement passent après les autres.

Heureusement votre présence à cette Assemblée Générale prouve votre volonté de protéger la nature. Il faudra aussi que cette volonté se manifeste en tous lieux où le patrimoine naturel est menacé.

La présence des personnalités qui ont pris sur leur temps pour participer à cette Assemblée est à mes yeux un encouragement à mener à bien la mission d'intérêt général que nous avons choisie : sauvegarder le patrimoine naturel afin qu'à leur tour nos descendants puissent en profiter.

Et pour cela je compte sur vous.

Merci.